



Baptême de plongée

Autorisation parentale

Je soussigné (e)
agissant en qualité de père, mère, tuteur de l'enfant.....
né(e) le
l'autorise à réaliser un baptême de plongée à la piscine de Bagnolet.

Cette initiation subaquatique est organisée et encadrée par les moniteurs de la section plongée de l'ASGB.

Rappel :

L'enfant doit être âgé de 8 ans révolu et s'il est en situation de handicap, un certificat médical de non contre indication est indispensable.

Fait à



Signature